



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 juillet 2003
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session

Rapporteur : M. Jerry Kramer (Canada)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Point 4 a)

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa 13^e séance, le 18 juin 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre 11 et répondu aux questions posées à l'occasion de l'examen dudit chapitre par le Comité.

Débat

3. Un soutien sans réserve a été exprimé en faveur des activités prévues au chapitre 11, conformément au nouveau mandat défini par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/2, 57/7 et 57/300. On a pris note avec satisfaction du fait que le sous-programme 2 faisait ressortir l'importance du rôle des organismes et mécanismes régionaux, sous-régionaux et nationaux.

4. On a dit que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait s'attacher en priorité à faciliter la concrétisation des engagements pris en faveur du développement.



5. On a constaté que le facteur externe b) indiqué pour le sous-programme 1 n'avait plus lieu d'être du fait que, dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale avait engagé le système des Nations Unies à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

6. On a souligné que des ressources suffisantes devaient être allouées au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 26 de sa résolution 57/300.

7. On a dit que les médias européens, nord-américains et africains ne devraient pas être les seuls à diffuser l'information concernant l'Afrique mais qu'il fallait s'assurer la coopération d'agences de presse d'autres parties du monde.

8. De façon générale, on a insisté sur la nécessité de coordonner les activités, de collaborer et de faire preuve de cohérence dans l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Conclusions et recommandations

9. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, sous réserve des modifications suivantes :**

Paragraphe 11.16

Reformuler le texte du facteur externe b) pour qu'il se lise comme suit : « les organismes des Nations Unies collaborent et coordonnent leurs activités de façon cohérente et efficace ». Supprimer le mot « et » devant d) et ajouter à la liste des facteurs externes un point e) libellé comme suit : « toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'elles ont pris en faveur du NEPAD ».

Tableau 11.10

Au point a) de la colonne intitulée « Réalisations escomptées », ajouter les mots « des établissements universitaires, » avant « des médias ».

10. **Le Comité a réaffirmé que le système des Nations Unies devait continuer à appuyer énergiquement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aux échelons national, régional et mondial, notamment par l'intermédiaire du tout nouveau Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, créé en vertu de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale afin de faciliter la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.**

11. **Le Comité a souligné que les trois sous-programmes prévus devaient favoriser la création de partenariats constructifs s'inscrivant dans le cadre d'un programme socioéconomique global et intégré à l'appui du développement de l'Afrique.**